

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
25 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix mars deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Madame Christine COUTY –Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Patrick LAMBILOUTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne (pouvoir consenti à Monsieur Régis BLANCHET)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2025-14

Séance du 25 mars 2025

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 janvier 2025,

Considérant qu'il convient pour simplifier le fonctionnement courant et l'organisation de certains évènements de doter le Centre de Gestion d'une régie d'avance pour l'achat de certaines fournitures ou de prestations quand le paiement n'est pas possible par mandat administratif,

Vu l'erreur matérielle constatée par les services de la trésorerie sur la délibération CA-2025-03 portant création d'une régie d'avance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – INSTITUE une régie d'avances auprès des services du Centre de Gestion de l'Indre.

ARTICLE 2 – DIT que la régie d'avances est installée au siège du Centre de Gestion dont l'adresse est 21 rue Bourdillon à Châteauroux.

ARTICLE 3 – INDIQUE que la régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que la régie paie les dépenses suivantes, qui peuvent être réalisées en ligne par internet si besoin :

- Achats de fournitures diverses liées au fonctionnement du Centre de Gestion
- Achats de prestations liées au fonctionnement du Centre de Gestion

ARTICLE 5 – PRÉCISE que les dépenses désignées à l'article 4 sont payées par carte bancaire.

ARTICLE 6 – FIXE le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 1 500 €.

ARTICLE 7 – INDIQUE qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur dès qualité auprès de la Direction Départemental des Finances Publiques de l'Indre.

ARTICLE 8 – INDIQUE que le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois et au 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 9 – DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération CA 2025-03 sur le même objet.



Le Président,
Xavier ELBAZ